

COMMANDE PUBLIQUE

Marché n°22029 relatif à l'assistance à maîtrise d'œuvre du port des 4 chemins

1 DOCUMENT - Publié le 20 décembre 2022

DÉCISION
N° 2022-88
Délibérée le : 20/12/2022
Publiée le : 21/12/2022
Vidéo le : 24/12/2022

MARCHÉ PUBLIQUE
Marché n°22029
Assistance à maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un port à flote et d'un port à sec
Commune du Rivière du Loup

Le Président de Grand Lac,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 1211-10.
- Vu les délibérations en date du 28 juillet 2022, du 22 mars 2021 et du 21 juillet 2021 portant délégation de Conseil communautaire au Président de Grand Lac,
- Vu l'avis n°12029-001 portant dérogation de fonction et de signature à M. Yves Mercier, 10ème adjoint au chef de l'Etat major et chargé de la commande publique;
- Vu le code de la commande publique.

Constituer la consultation tendre sous la forme d'une procédure adaptée.

DÉROGATION :

Attribuer le marché n°22029 relatif à l'assistance à maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un port à flote et d'un port à sec à la Commune du Rivière du Loup pour une durée de 40 mois, non renouvelable.

Le montant du marché est de 141 150 € HT.

L'adresse électronique pour ce marché est l'adresse 5491032.5492@comptoir-40 avenue du Lac du Bougoff F5911 Le Bougoff 62110.

ARTICLE 1 : ATTRIBUTION

Attribuer le marché n°22029 relatif à l'assistance à maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un port à flote et d'un port à sec à la Commune du Rivière du Loup pour une durée de 40 mois, non renouvelable.

Le montant du marché est de 141 150 € HT.

L'adresse électronique pour ce marché est l'adresse 5491032.5492@comptoir-40 avenue du Lac du Bougoff F5911 Le Bougoff 62110.

ARTICLE 2 : INFORMATIONS

Une notice de la procédure sera affichée à :

- M. le Maire de la Commune,
- M. le Préfet.

Cette notice sera également mise en consultation en préfecture de la Seine-Maritime, au titre du service de l'énergie.

Cette information, une fois consultée, pourra être consultée :

1. Par le voie du service préposé dans les deux mois suivant son caractère consultatif, par lettre adressée à Grand Lac, le service portant portant deux mois ayant été.
2. Par le voie du service compétent dans les deux mois suivant son caractère consultatif, par l'intermédiaire d'un accusé d'écrit du 1^{er} bureau administratif de Grand Lac, Place de Verdun.

Adress-Sens.

La 10ème Vice-Président délégué à la commande publique
Yves MERCIER

Signé électroniquement par Yves MERCIER
le 10/12/2022



DEC_2022-88.PDF

TÉLÉCHARGER | (PDF, 83,4 KO)

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.